

Note aux responsables de colloques

- Il est de la mission normale des PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES de contribuer à la publication d'*Actes* de colloques, qui constituent une des formes essentielles de l'activité de recherche scientifique et contribuent à sa visibilité.

- L'organisation intellectuelle et matérielle d'un colloque représente une somme considérable d'efforts de toute sorte. Il est bon que le ou les responsables des colloques sachent que leur contribution est tout aussi essentielle pour la publication ultérieure des *Actes*; ils sont en effet « éditeur » au sens anglo-saxon du terme, d'un type d'ouvrage qui, par définition, a un public relativement étroit, alors qu'il supporte des charges assez lourdes (exemplaires d'auteurs et tirés à part). Il revient donc au(x) responsable(s) de colloques, souhaitant être publiés aux PUR :

- d'une part de prévoir dans leur budget prévisionnel une part de financement pour l'impression ;
- d'autre part de suivre attentivement et de bout en bout le processus de publication.

Ils jouent ici, de fait, le rôle de partenaire normalement dévolu à l'auteur pour un livre classique.

La **première étape** consiste à remettre aux auteurs de contributions, *dès la tenue du colloque*, un « cahier des charges » inspiré du modèle ci-joint. Ces consignes sont d'ailleurs les mêmes que pour n'importe quel ouvrage à publier aux PUR ; mais leur respect est d'autant plus important que la multiplicité des auteurs risque d'aboutir à une multiplicité de présentations, défavorable à l'homogénéité de l'ensemble. On sera particulièrement rigoureux sur les limites de *longueur* des textes, toute inflation risquant de mettre en péril la faisabilité du volume.

La **deuxième étape** consiste à *revoir attentivement* les textes envoyés par les auteurs.

Sur le fond, on s'assurera que le texte ne déparera pas dans la publication. Le cas échéant, on demandera aux auteurs les allègements nécessaires. La responsabilité d'un colloque comprend aussi, éventuellement, une fonction de tri qui doit être au demeurant clairement annoncée à l'avance, avec par exemple la composition du Comité scientifique chargé d'examiner les textes avant publication.

Sur la forme, l'« éditeur » (toujours au sens anglo-saxon du terme) vérifiera la conformité des textes avec les consignes remises et opérera les corrections nécessaires. Il devra, en particulier, revoir de près les textes envoyés en français par des auteurs étrangers, pour faire disparaître les éventuelles incorrections de vocabulaire ou de syntaxe. Il assurera l'homogénéisation de la présentation des noms et qualités des auteurs.

La **troisième étape** consistera à *organiser* le « tapuscrit » de manière à lui donner le plus possible l'allure et l'organisation d'un *vrai livre*. Ceci suppose la rédaction d'un avant-propos ou d'une introduction suffisamment substantielle. Il s'y ajoutera, si besoin, la rédaction de courts textes de jonction entre les grandes parties. Une sortie papier homogène (et non la collection disparate des tirages sur papier envoyés par les auteurs) sera envoyée aux PUR, pour soumission au Comité éditorial. Celui-ci ne pourra se prononcer que sur des *dossiers complets*, ce qui exclut toute collection comportant des textes seulement à l'état d'annonce.